



## DEC234199DAJ

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au Conseil scientifique du CNRS

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2010 fixant les modalités d'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

### DECIDE :

**Art. 1** - Il est créé une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au Conseil scientifique du CNRS.

**Art. 2** - La commission électorale est placée sous la présidence de la déléguée pour les élections.

**Art. 3** – La commission électorale comprend :

**3.1.** – Au titre des représentants des fédérations syndicales de fonctionnaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur :

#### ***Sgen-CFDT***

Titulaire	M. Yannick BOURLES
Suppléant	M. Philippe BLANC

#### ***SNCS-FSU***

Titulaire	M. Boris GRALAK
Suppléant	M. Yaël GROSJEAN

#### ***SNPTES***

Titulaire	M. Rodolphe DEFIOLLE
Suppléant	M. Xavier DUCHEMIN





**SNTRS-CGT**

Titulaire  
Suppléante

Mme Josiane TACK  
Mme Habiba BERKOUN

**SUD Recherche**

Titulaire  
Suppléant

Mme. Janique GUIRAMAND  
M. Améziane CHERFOUH

**3.2 – Au titre de l'administration :****La présidente de la commission électorale**

Déléguée pour les élections Mme Catherine DELPECH

**Membres titulaires**

SGCN  
INSIS  
INSU  
INSMI

Mme Francesca GRASSIA  
Mme Nathalie QUESNAY  
M. Martin GIARD  
Mme Michèle ILBERT


**Membres suppléants**

SGCN  
INSIS  
INS2I  
DAJ  
INC

Mme Hélène AUBERGER  
Mme Sylvie WESSELI  
Mme Isabelle QUEINNEC  
Mme Claire GALLOUX  
Mme Sandrine SAGAN

**Art. 4** – La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (<https://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Paris, le 7 avril 2023



Antoine PETIT

